

## compte-rendu délibératif de l'auto saisine :

### Comment appréhender la conservation des constructions à fort caractère patrimonial et historique

Présenté à M le Maire et au conseil municipal le 17 Avril 2012

Le conseil consultatif citoyen (CCC) a, maintes fois, manifesté son intérêt pour le centre ancien de la ville de Digne. Au regard des précédents comptes-rendus de saisines et auto saisines, il a exprimé son souhait de voir ces quartiers réhabilités et ce patrimoine restauré et mis en valeur.

- Saisine de janvier 2009 : déplacements, mise en valeur, reconquérir le centre ancien.
- Saisine de Janvier 2010 : Quelle connaissance de l'offre historique et patrimoniale à Digne.
- Saisine de Mai 2011 : Réaménagement centre ancien, les rues piétonnes.

Par cette nouvelle auto-saisine, il souhaite accompagner et redynamiser l'OPAH-RU en cours dans un périmètre englobant la cité du haut moyen-âge. Compte tenu de l'étendue du périmètre ciblé, le CCC, a choisi de travailler dans un premier temps, sur :

- Un ilot place de l'évêché,
- le site de la glacière et celui du puits St Charles,
- enfin sur un projet de rénovation de façade, qui semble imminent, hors périmètre.

Si l'intervention du CCC sur le secteur ciblé se révélait pertinente, le groupe de travail pourrait reproduire le schéma sur un autre ilot (par ex, dans la montée St Charles)

#### Rappel historique succinct :

Des documents d'archives attestent de la construction d'un château fort, puis d'une agglomération au quartier du Rochas. Au XIIe s, premières constructions de la communauté dignoise sur cet entablement rocheux alors appelé colline St Charles, et plateau de belle garde.

Très rapidement, au cours du XIIe s la cité s'agrandie autour du château fort. Des constructions apparaissent sur les versants sud et sud-ouest, flancs de la colline St Charles, puis vers l'est, rapidement ceinturées de remparts. Dans le courant du XIIIe s, de nouvelles constructions notamment vers l'est et vers le nord rendent nécessaire l'extension du rempart dans cette zone.( voir plan des remparts au XVe s)

Ces constructions médiévales de notre ville ne sont pas les plus anciennes, puisque nous connaissons mieux aujourd'hui « la digne romaine » et celle du bas moyen-âge. Il n'en demeure pas moins que ce patrimoine, ou du moins ce qu'il en reste, est précieux.

Ces derniers quartiers, construits à l'est du château fort, sont construits sur des gisements de gypse (platrières). Ces nouveaux quartiers sont investis par les notables et les gens aisés de la ville. (voir extrait du livre d'allivements et d'estimes de 1407. ces ilots de maisons existent déjà, ils sont habités, voire déjà vétustes pour certains)

· Les premières destructions importantes, notamment celle du château fort se produiront, à Digne, lors des guerres de religions (XVIe s), au cours desquelles Digne fut le théâtre d'affrontements entre catholiques et protestants.

Plus tard, au début du XIXe s lorsque la ville de Digne devient chef-lieu de département, elle sera soumise, dans un espace-temps assez courts à quelques bouleversements qui visent à transformer la petite ville de campagne en préfecture digne de ce nom :agrandissement des rues et destruction des portes médiévales (1824 démolition du portail de Gaubert) agrandissement et embellissement de la cathédrale St Jérôme, qui nécessitera la destruction de quartiers entiers, au XIXe s.....

Extraits de documents d'archives concernant l'îlot de l'évêché :

Ø Acte de 1546 : (Archives Muni, P68, les fontaines) Amalric, sieur d'Entrages, propriétaire, passe un acte d'accord pour le passage des eaux des fontaines. Dans le pré de Barbejas appartenant à Dame Suzanne d'Amalric, (Dame D'Entrages), avec facilité de faire écouler les eaux de la fontaine de la place aux herbes (place de l'évêché) au pré de foire, passant dans la maison que la dite Dame d'Entrages possédait à la dite place ; laquelle maison est possédée par Antoine Davin, joignant celle de Mr le conseiller de St Jeannet, d'un côté et celle de pierre Collomp d'autre part transaction du 8/7/1546 cote 2

Ø Doc de 1660 : la maison n°1 de la place de l'évêché appartenait déjà à Joseph Collomp, (ruelle St Michel et place la plus haute) avec Davin, Matheron Amalric, confrontant thoron la Robine, et Amalric. (P Collomp était médecin à Bédéjun. Pierre II, son fils (médecin épousa Thérèse de Trichaud fille du sieur de chênerville, qui

habitait tout à côté. Son fils Joseph, acquit la seigneurie de la Perusse et de St Geniez en 1699.

Ø Acte de 1747 le 29 octobre (acte de maître Francoul \_AD04.2E.01965) vente par Marianne Collomp, fille de Joseph, à Joseph Isoard de Digne, une maison inhabitée imparfaite et démolie. AD04.01966, 4/4/1748, Maître Francoul, ' expertise par Frison, Maître maçon à Digne : « maison vendue par Marianne Collomp, venant de sa famille, à Isoard J (Marianne était épouse du sieur François Roubigny bourgeois de Colmars). Maison imparfaite, démolie et inhabitable, visant sur la place de l'Evêché vendue le 29/10 dernier

façade cotée place mauvais état, sans fenêtre, y faire 6 croisières (fenêtres), sur le devant, premier étage, une chambre sans fenêtre, cheminée et plancher rompus, muraille mitoyenne avec Mr de Thoron, doit être réparée. Une chambre ruelle St Michel, celle de l'autre côté mitoyenne avec Davin. Deuxième étage idem.

On ne peut monter au 3ième étage car il manque l'escalier. La montée d'escalier, démolie depuis longtemps doit être refaite 'en fer à cheval' avec muraille pour la soutenir. La rampe sur l'escalier ou balustres, se montera, si elle est à fer à 22 L. la canne, et si elle est en bois de noyer à 8 L. ....

.Le couvert et en mauvais état, refaire le plafond....ciel ouvert à refaire... manquent les vitrages, ruelle St Michel et place pré de foire.

A la galerie, faire chambres de domestiques...tous les plafonds sont en mauvais état....

Les experts ont trouvé que la porte maîtresse du côté de la place de l'Evêché, de bois de noyer, de 4 pans et 6 pans de haut est « très mauvais état... il faudra lui en substituer une autre de même bois doublée de sapin, laquelle sera 'bisée' et avec ses pentures, serrures, marteau de bronze ou laiton ».

Ø Acte de 1646, le Lieutenant Esprit de Thoron, conseillé du Roi a Digne possède une partie de maison, place la plus haute (p.de l'Evêché) achetée à Louis Amalric, (cadastre archives muni. 1651) l'on dit que la maison du dit Sr Lt Thoron a été augmentée au moyen de nouveaux bâtiments faits après l'alivrement.

C'est de cette époque que date la montée d'escaliers à balustres ;(En 1611, Sebastien Thoron achète des billes des bois pour charpentes venant de la forêt de Faillefeux à Jaubert ; elles ont été payées en 1613(AD04 ;2E ;1767, Belletrux Guillaume Ne)

bois descendus par flottage sur la Bléone, livre de MP Baume, la Bléone et Faillefeux 2011)

Voir également texte et description du Chanoine Taxil vers 1680

Conclusion et proposition : Compte tenu de tous les éléments ci-dessus, il semble que l'OPAH RU constitue une opportunité, à ne pas manquer, de s'assurer de la stabilité de l'ensemble de l'îlot place de l'évêché et d'inciter les divers propriétaires à entreprendre les travaux de réhabilitation nécessaires, pour profiter des financements mis en place.

Des procédures coercitives existent, notamment en périmètre de restauration immobilière, mais semblent trop agressives et inadaptées actuellement. La déclaration de péril ne pourrait intervenir, au titre du code du patrimoine, qu'en cas de diagnostic structurel défavorable sur l'escalier classé.

Le CCC suggère à la Municipalité d'organiser une action concertée sur l'ensemble de l'îlot, avec l'appui de l'équipe d'animation et des services de l'Etat (SDAP, DDT) en associant les propriétaires. Pour l'immeuble avec la protection MH, il serait nécessaire de se coordonner avec le Conservateur.

Pour ce qui concerne le puits St Charles et la glacière, et compte-tenu du projet de mise en œuvre du sentier touristique de l'eau, qui semble se concrétiser, un nettoyage et une protection du périmètre (pour le puits) sont nécessaires.

Pour la rénovation de la façade à décor peint quartier du bourg, (entrée de ville) une nouvelle concertation semble nécessaire entre la Mairie, le propriétaire, et les services de l'état.